

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

Tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

MARCELLAZ-ALBANAIS

Pièce du PLUIH

3b.7

**RÈGLEMENT
GRAPHIQUE**

Cittànova

Emplacement	N°	Beneficiaire
CC : Extension de la station d'épuration	UC2 UC	UC
74361 : Aménagement sécuritaire du croisement	1	74361
74361 : Agrandissement du cimetière	2	74361
74361 : Aménagement du carrefour	3	74361
74361 : Aménagement traverse RD16	4	74361
74361 : Aménagement des abords de la voirie	5	74361
74361 : Emplacement réservé pour station météo	6	74361
74361 : Aménagement sécuritaire de carrefour	7	74361
74361 : Emplacement réservé pour cheminement piéton : 1,50m de large	8	74361
74361 : Aménagement sécuritaire d'accès large chemin chez Nanche	9	74361
74361 : Aménagement du carrefour	10	74361
74361 : Aménagement sécuritaire de carrefour	11	74361
74361 : Aménagement d'un chemin rural : 3m de large	12	74361
74361 : Aménagement d'un chemin rural de 3m à proximité du chemin des Lanches	13	74361
74361 : Aménagement d'un chemin rural : 3m de large à proximité du chemin des Lanches	14	74361
74361 : Aménagement de voirie sur la route deroudain	15	74361
74361 : Aménagement de voirie	16	74361
74361 : Aménagement sécuritaire	17	74361
74361 : Équipement public	18	74361
74361 : Aménagement passage piéton pour accès à l'arrêt de car	19	74361
74361 : Aménagement zone RD28 sur RD16	20	74361
74361 : Aménagement chemin d'accès terrain de foot	21	74361
74361 : Création d'un parking vélos	22	74361

Zones à urbaniser

- UAU : Extension des pôles urbains à vocation résidentielle
- AUe : Zone à urbaniser à vocation d'accueil et de service au public
- ZAU : Zone à urbaniser différée
- UAUE : Zone à urbaniser à vocation économique
- ZAUe : Zone à urbaniser à vocation économique différée

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- AS : Zone agricole sensible
- AX : STECAL : Activité économique atypique ou service public en zone A

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- NF : Zone naturelle boisée
- Ne : Équipements publics en zone N
- Ns : STECAL : Activités de loisirs ou touristiques en zone N

Prescriptions graphiques

Ponctuelles

- Bâtiment remarquable et petit patrimoine
- Patrimoine naturel
- Bâtiment traditionnel d'intérêt
- Recul des plate-formes (sauf de hauteur) et recul des nouvelles constructions vis-à-vis de l'axe de l'axe futur, lorsque le recul n'est pas le même à gauche et à droite de l'axe. Les deux valeurs sont affichées.
- Limites des zones de recul

Linéaires

- Vies, chemins, transport public à conserver ou à créer
- Ruisseaux et torrents
- Alignement d'arbres à préserver
- Limites commerciales à protéger
- Éléments de paysage : Font. Bât. remarquable
- Canalisations de gaz

Surfactives

- Boisement à préserver
- Espaces boisés classés à conserver
- Zone humide
- Zone humide potentielle
- Bâtiment pouvant faire objet d'un changement de destination
- Séquence bâtie à préserver
- Jardins à préserver
- Séquence paysagère d'intérêt
- Emplacement réservé
- Secteur portant des prescriptions de mixité sociale
- Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Informations non prescriptives

- Bâtiment d'exploitation agricole
- Cimetière
- Corridors écologiques
- DUP
- Se référer aux délibérations prises restaurant le périmètre
- Périmètre de suris à statuer
- Périmètre d'étude - Franchissement du Chéran
- La délibération de la commune restaurant ce périmètre comporte des effets sur les droits à construire.
- Périmètre d'étude
- Se référer aux délibérations prises restaurant le périmètre
- Zone Natura 2000
- Station d'épuration
- Surface en cours de stabilisation ou viabilisation
- Misrairie agricole des sols à l'infiltration
- Voie SNCF
- Limites communales
- Cours d'eau

